



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 72687

Texte de la question

M. René Leroux appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation numérique des orthophonistes dans le secteur hospitalier. En effet, selon la profession, il apparaît que le manque de professionnels dans le secteur public hospitalier risque de remettre en cause la politique de qualité de soins et d'accès aux soins affichée par le Gouvernement. Le rôle des orthophonistes n'est pourtant pas à prouver dans les services de néonatalogie, de pédiatrie, d'ORL, de neurologie et de rééducation fonctionnelle. Le manque d'orthophonistes dans la plupart des services des hôpitaux publics menace l'accès aux soins de nombreux assurés sociaux et implique un transfert vers ce même secteur libéral déjà saturé. De plus, dans les établissements où existent des postes d'orthophoniste, ces derniers sont souvent peu nombreux, en conséquence, ils ont des difficultés à faire reconnaître leur profession et à assurer un travail de qualité face à l'augmentation des demandes des assurés et des exigences des services. Par ailleurs, l'application de la réduction du temps de travail pourrait entraîner une diminution du temps de présence auprès des patients, mais aussi du travail en équipe, du temps de préparation des rééducations, des échanges avec les intervenants extérieurs au service, de formation continue, ce qui occasionnerait une baisse progressive de la qualité des soins. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour que la situation des orthophonistes dans le secteur de la santé publique réponde d'une façon plus adaptée aux besoins.

Données clés

Auteur : [M. René Leroux](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72687

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 667